

REGLEMENT FINANCIER

2022-2023

ENSEMBLE SCOLAIRE SAINT BRUNO

98 Avenue du Montcelet - 38380 ENTRE DEUX GUIERS



L'Ensemble scolaire Saint Bruno est un Etablissement Catholique Privé d'enseignement sous contrat d'association avec l'Etat. Par ce statut, l'Education Nationale prend en charge le traitement des enseignants et les établissements perçoivent certaines subventions de l'Etat ainsi que du Département pour le collège et de certaines Mairies pour les enfants habitant leur commune, pour l'école.

Restent à la charge des familles une grande partie du fonctionnement de l'établissement ainsi que l'entretien, les travaux courants et les investissements. Chaque famille accepte, en s'inscrivant, de participer au financement de ces charges et des structures et services de l'Enseignement Catholique.

PRINCIPES : LES TARIFS DE L'ENSEMBLE SCOLAIRE SAINT BRUNO SONT FORFAITAIRES ET ANNUELS. ILS SONT COMPOSES DES FRAIS D'INSCRIPTION POUR LES NOUVEAUX ELEVES UNIQUEMENT, DE LA CONTRIBUTION FAMILIALE, DE LA COTISATION VOLONTAIRE APEL, DE LA CONTRIBUTION ELEVE ET DES PRESTATIONS ANNEXES.

FRAIS D'INSCRIPTION : Pour les nouveaux élèves uniquement, lors de l'inscription à l'école ou au collège, une somme de 64 € est demandée pour les frais administratifs liés à la démarche d'inscription. Le règlement se fait par CB sur EcoleDirecte au dépôt du dossier d'inscription et reste acquis à l'établissement.
En cas d'impossibilité d'utiliser ce moyen de paiement contacter le service comptabilité : comptabilite@ec-chartreuse.fr

ACOMPTE : 50 € par enfant à régler en ligne à l'inscription ou la réinscription par CB sur EcoleDirecte.

[Le montant de l'acompte versé sera déduit en septembre sur votre facture annuelle 2022.2023](#)

En cas d'impossibilité d'utiliser ce moyen de paiement contacter le service comptabilité : comptabilite@ec-chartreuse.fr

Le règlement de la facture annuelle émise en septembre se fait sur 10 mois, sans relance de notre part suivant l'échéancier ci-dessous, soit par prélèvement, soit par CB sur EcoleDirecte, soit par chèque en indiquant au dos le nom de l'enfant ou espèces en ayant pris RV avec le service comptabilité.

1 ^{ère} échéance	20 sept 2022	6 ^{ème} échéance	10 févr 2023
2 ^{ème} échéance	10 oct 2022	7 ^{ème} échéance	10 mars 2023
3 ^{ème} échéance	10 nov 2022	8 ^{ème} échéance	10 avr 2023
4 ^{ème} échéance	10 déc 2022	9 ^{ème} échéance	10 mai 2023
5 ^{ème} échéance	10 janv 2023	10 ^{ème} échéance	10 juin 2023

En cas de rejet de prélèvement, les frais vous seront facturés. Après 2 rejets, les prélèvements seront suspendus.

CHEQUE DE CAUTION DES LIVRES AU COLLEGE : Le jour de la rentrée, les livres de chaque matière accompagnés d'un état récapitulatif seront distribués aux élèves, en contrepartie, un chèque de caution de 50 € sera exigé. Ce chèque ne sera pas encaissé et sera restitué en fin d'année si les livres sont rendus dans leur état initial. Toute usure anormale sera facturée 5 € par livre. Tout livre rendu inutilisable ou perdu sera facturé 20 €. Une facture vous sera alors établie ; en cas de non-paiement la caution pourra être utilisée.

LA CONTRIBUTION FAMILIALE : Participation aux investissements de 84 € par an.

LA COTISATION APEL : Cotisation facultative des parents d'élèves de 27 € intégralement reversée à l'APEL. Les conditions d'adhésion à l'APEL sont définies dans le document « Adhésion APEL 2022.2023 ».

LA CONTRIBUTION ELEVE : Prestation annuelle obligatoire que les cours soient en face à face ou à distance. Elle est destinée à couvrir :

- les frais de fonctionnement général de l'établissement,
- les cotisations aux structures de l'enseignement catholique hors établissement,
- la gestion des projets pédagogiques, éducatifs, culturels, sportifs (UGSEL),
- les frais d'orientation en 3^{ème},
- les ateliers et clubs proposés un après-midi par semaine avec intervenants,
- les frais d'utilisation du gymnase au collège.

	Niveau	Contribution annuelle	Contribution mensuelle
Ecole	PS-MS	476 €	47,60 €
	GS à CM2	608 €	60,80 €
Collège	6° - 5° - 4°	721 €	72,10 €
	3°	751 €	75,10 €

Tout mois commencé est dû.

Réductions et Aides

Les réductions sur la contribution pour famille nombreuse : Une remise de 20 € est accordée au 2ème enfant et 100 € au 3ème enfant d'une même famille et aux suivants.

Aides, Bourses :

Collège : Le collège St Bruno est habilité à recevoir les bourses, le fonds départemental ou fonds social pour les collégiens.

Bourses des collèges : une information est transmise sur EcoleDirecte dès septembre.

Lien pour estimer vos droits : [Simulateur de Bourse](#)

Fonds départemental : aide du département de l'Isère pour les voyages scolaires

Fonds social : aide du département de l'Isère pour la cantine

Ecole et collège : Si vous rencontrez des difficultés financières, une aide ponctuelle peut vous être accordée sur justificatifs. (prendre contact avec la comptabilité)

Si vous souhaitez être accompagné dans vos démarches vous pouvez le demander dans le formulaire d'inscription ou de réinscription ou contacter le service comptabilité : comptabilite@ec-chartreuse.fr

- **Les remises communes :** Remise annuelle de 190 € pour les élèves des classes maternelles et primaires inscrits en septembre et présents au 1^{er} janvier 2023, en accord avec les communes de Entre-Deux-Guiers, La Bauche et St Christophe la Grotte ayant signé une convention dans le cadre de la loi Carle sur le financement des écoles privées.

LES PRESTATIONS ANNEXES :

- **Restauration scolaire :**

Seuls les repas consommés sont facturés. En fin d'année scolaire une facture de régularisation est établie et le montant des repas non consommés est alors déduit du solde dû. Si votre solde est créditeur ce montant vous est remboursé.

Les repas doivent être réglés à l'avance.

Le porte-monnaie de votre/vos enfant(s) doit toujours être créditeur.

→ Si vous choisissez le régime demi-pensionnaire (de DP 1 jour à DP 4 jours par semaine) lors de l'inscription ou la réinscription sur EcoleDirecte, le montant correspondant sera indiqué sur votre facture annuelle et viendra créditer le porte-monnaie cantine de votre enfant sur EcoleDirecte au 1^{er} septembre.

→ Si votre enfant est externe, vous devrez créditer son porte-monnaie cantine sur EcoleDirecte A PARTIR DE LA RENTREE DE SEPTEMBRE 2022

Les jours réguliers sont renseignés à l'inscription ou la réinscription.

POUR DES RAISONS DE SECURITE	
DESINSCRIPTION Lorsque votre enfant est prévu à la cantine et qu'il ne mange pas vous devez impérativement le désinscrire sur Ecoledirecte. en cas d'impossibilité le signaler à l'Accueil	INSCRIPTIONS Les inscriptions ponctuelles, les inscriptions selon planning ou garde alternée sont à faire sur Ecoledirecte en cas d'impossibilité le signaler à l'Accueil
Inscription et désinscription sur Ecoledirecte au plus tard la veille d'un jour de cantine avant 10h. Le vendredi pour une inscription le lundi et le mardi pour une inscription le jeudi	

	MATERNELLE				ECOLE				COLLEGE			
Régime	DP 1 JOUR	DP 2 JOURS	DP 3 JOURS	DP 4 JOURS	DP 1 JOUR	DP 2 JOURS	DP 3 JOURS	DP 4 JOURS	DP 1 JOUR	DP 2 JOURS	DP 3 JOURS	DP 4 JOURS
Nb de repas par semaine en moyenne	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4
Nb repas estimé pour 2022.23	35	70	100	137	35	70	100	137	35	70	100	132
Montant restauration facturé en sept	175,00 €	350,00 €	500,00 €	685,00 €	192,50 €	385,00 €	550,00 €	753,50 €	206,50 €	413,00 €	590,00 €	778,80 €
Tarif repas	5,00 €				5,50 €				5,90 €			

- Garderie - Etude :

Séances à créditer sur EcoleDirecte.

Le(s) porte-monnaie de votre/vos enfant(s) doit/doivent toujours être créditeur(s).

Si vous souhaitez que la garderie ou l'étude soit rajoutée à votre facturation annuelle merci de contacter le service comptabilité : comptabilite@ec-chartreuse.fr

ECOLE

LE MATIN Tarif unitaire : **GARDERIE DU MATIN : 2,20€**

Les élèves de l'école uniquement sont accueillis à la garderie de 7h15 à 8h15

LE SOIR Tarif unitaire : **GARDERIE DU SOIR OU ETUDE : 3,30€**

L'étude ou la garderie du soir sont proposées de 16h45 à 18h30

COLLEGE

LE SOIR Tarif unitaire : **ETUDE : 3,30€**

L'étude est proposée de 16h45 à 18h00

A titre indicatif

1 fois par semaine	35 séances
2 fois par semaine	70 séances
3 fois par semaine	100 séances
4 fois par semaine	139 séances

- Séjours au collège :

Des séjours sont proposés habituellement et nous souhaitons les maintenir. La destination et les modalités vous seront transmises lors de l'organisation. Une inscription ferme et définitive vous sera alors demandée.

Pour ceux qui le souhaitent, il est néanmoins possible que le montant du séjour soit rajouté à votre facturation annuelle en septembre afin que vous puissiez étaler le règlement.

Cette demande devra être faite lors de l'inscription ou la réinscription.

Tarifs séjours

Séjour d'intégration en 6 ^{ème}	200,00 €
Séjour en 5 ^{ème}	370,00 €
Séjour en 4 ^{ème}	400,00 €
Séjour en 3 ^{ème}	400,00 €

Un simulateur de coût de votre contribution familiale est disponible sur notre site :

<https://www.ensemblescolaire-saintbruno.com/calculatrice-de-cout-contribution-familiale/>

Le service comptabilité est disponible pour toutes questions relatives à votre facturation
comptabilite@ec-chartreuse.fr

A défaut de paiement après une 1ère relance, l'Etablissement intentera toute action jugée nécessaire pour recouvrer les sommes impayées. Il conviendra de prévenir le service comptabilité de toute difficulté en amont afin d'envisager ensemble des solutions.